



Incendie de 2 immeubles 'Verre et Acier' : point de situation

Jeudi 26 octobre 2023

Depuis l'incendie le 30 septembre 2023 de deux immeubles désaffectés du quartier Saint-Julien à Rouen, la Ville de Rouen agit en s'appuyant systématiquement sur deux principes fondamentaux : la précaution et la transparence. Dans ce cadre, elle informe régulièrement les habitantes et habitants. Voici un point sur la situation au jeudi 26 octobre 18h.

-Résultats des analyses : aucune amianté détectée dans les eaux usées

La dangerosité de l'amiante est liée à son éventuelle inhalation. L'analyse de l'air est donc primordiale. Aucune des nombreuses campagnes de prélèvements effectuées jusqu'à présent n'ont révélé de détection d'amiante dans l'air.

Tous les résultats d'analyse sont publics, dans leur intégralité, sur le site de la Ville : <https://rouen.fr/evenement/2023/10/dernieres-informations-sur-lincendie-immeubles-dans-quartier-saint-julien>

En complément de ces analyses d'air, l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie et la Métropole Rouen Normandie avaient réalisé des analyses sur l'eau potable, démontrant là aussi l'absence d'amiante.

La Métropole a également mené des analyses sur les eaux usées. Les résultats sont connus depuis aujourd'hui : aucune fibre n'a été détectée.

Les échantillons analysés sont :

- le prélèvement moyen 24h sur les eaux brutes Emerald de 01/10/2023
- le mix des échantillons ponctuels réalisés sur les réseaux eaux usées et unitaires des Rues Parmentier et Gessard le 01/10/2023

Vous trouverez le rapport d'analyse joint à ce communiqué de presse.

- Suivi du site du sinistre : démarrage du chantier de pose du surfactant

Depuis la fin des opérations de secours, c'est le propriétaire du site, Rouen Habitat, qui a pris le relais et assure le gardiennage et la gestion des décombres.

Comme annoncé lors de la réunion publique dimanche 8 octobre dernier, dans un premier temps un surfactant sera posé ; il formera un film à la surface des décombres, permettant de les 'encapsuler' et donc de limiter drastiquement la propagation éventuelle de fibres (même si à ce jour, aucune amiante n'a été détectée dans l'air, cf. infra).

C'est l'entreprise Demosten qui a été retenue par Rouen habitat pour réaliser ce chantier. L'installation du chantier a débuté ce matin, lundi 23 octobre à 8h et s'achèvera le 28 octobre.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Les travaux d'application du surfactant seront ensuite réalisés d'ici le 15-20 novembre comme annoncé. L'ensemble de ce mode opératoire intégrant les remarques préalables de autorités compétentes (services de l'Etat).

Le système de brumisation sera progressivement stoppé, en fonction de l'avancement de l'application du surfactant.

Une information est distribuée cette semaine aux riverains du site, avec ces informations.

Après la pose du surfactant, la seconde phase consistera en l'évacuation des déchets. Rouen Habitat et le maître d'œuvre y travaillent d'ores et déjà. Cette phase sera nécessairement plus longue que la pose du surfactant. Un calendrier précis sera indiqué ultérieurement.

Dans l'attente, la brumisation se poursuit à l'aide de quatre brumisateurs, afin de maintenir les particules au sol.

- Réouverture du groupe scolaire Pépinières : objectif le 4 décembre

Notre priorité est et restera toujours la sécurité, civile et sanitaire, de toutes et tous. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé de fermer provisoirement le Groupe scolaire des Pépinières. Nous faisons tout pour rouvrir l'école dans les meilleurs délais, mais nous ne transigerons jamais avec la sécurité. Les différentes phases d'intervention, en particulier l'encapsulage, conduisent à envisager la date de réouverture de l'école au lundi 4 décembre, sous réserve de la négativité des futurs tests à l'amiante et de l'accord des autorités.

D'ici là, l'accueil des élèves se poursuivra au sein de l'école Rosa Parks et du gymnase Nelson Mandela.

- Registre sanitaire :

M. le Maire avait sollicité le directeur général de l'Agence régionale de santé, afin de mettre en place un registre sanitaire. Dans sa première réponse, le directeur général avait détaillé les mesures prises par l'Agence pour mettre en œuvre un suivi épidémiologique, sans toutefois mettre en œuvre de registre sanitaire. M. le Maire a souhaité adresser un nouveau courrier au directeur général de l'Agence régionale de santé, pour approfondir certains points et demander à nouveau la mise en place d'un registre sanitaire. Vous trouverez la réponse reçue en annexe de ce communiqué de presse : l'Agence régionale de santé ne considère pas nécessaire la mise en place d'un registre sanitaire spécifique, que la Ville continue de demander.

La cellule de crise reste active et d'autres informations seront publiées dès que nécessaire. Toutes les informations sont disponibles sur www.rouen.fr et sur les réseaux sociaux de la Ville de Rouen.